

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 29 novembre 2021**

---

Le 29 novembre 2021 à 20 heures, le conseil municipal réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, LAPALUD, MILLET, DUMONT, FAGNI, MANGUELIN, Mmes MICHAUD, AJOUX, DECHAIX, MOISSONNIER, DESSERTINE

**Excusés** : Valérie CHAMBAUD, Francis PESTELLE

**Absente** : Marianne PIROUD

**Secrétaire de séance** : Joël FAGNI

Valérie CHAMBAUD a donné son pouvoir à Stéphane LAPALUD

Monsieur le Maire ouvre la séance par un hommage à Bruno THEVENET, décédé le 15/11/2021. Il rappelle que ce fut un commerçant renommé qui avait su garder la tradition du tressage des cordes et licols. Il s'était aussi investi à fond dans l'association « La Joyeuse Boule » de Marlieux pendant de longues années. Le Maire remercie la famille MICHAUD qui a apporté une aide précieuse aux parents dans cette période difficile.

### **1) Approbation du dernier Conseil**

Le procès-verbal du 11 octobre dernier est approuvé à l'unanimité.

### **2) URBANISME**

#### **► DIA**

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

- DIA 00123521V0017 : Vente d'un terrain bâti sur la parcelle cadastrée A 737, A 738 d'une surface totale de 649 m<sup>2</sup>, pour un montant de 310 000,00 euros.

#### **► Dématérialisation des dossiers d'urbanisme :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes seront tenues de recevoir les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées par voie électronique. Le portail de SVE (saisine par voie électronique) a été activé par le SIEA le 09/11/2021. La commune va donc communiquer sur le lien donnant accès à la SVE (<https://portail.siea-sig.fr/sve/#/001235/>) en précisant que ce sera l'unique possibilité de dépôt de dossiers dématérialisés. Aucun dossier ne sera accepté par mail. Cette opération de dématérialisation vise à améliorer le traitement des demandes : SVE récupère les dossiers, la commune les récupère via son logiciel de traitement et de suivi des dossiers NEXT'ADS qui est lui relié à la plateforme centralisée PLAT'AU qui permet de partager et transmettre des dossiers dématérialisés entre tous les acteurs de l'instruction.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, seules les communes de plus de 3500 habitants auront l'obligation supplémentaire d'assurer leur instruction sous forme dématérialisée. Pour ce qui concerne Marlieux il est décidé de traiter dès aujourd'hui de manière dématérialisée les nouveaux dossiers afin de prendre les choses en main progressivement. Une communication auprès des notaires est prévue pour que les premiers dossiers déposés sur le portail SVE soient les CUa, DIA et DP de division.

La saisine par voie électronique amène les questions suivantes : l'accompagnement des particuliers dans cette démarche, l'archivage des dossiers dématérialisés, le temps de transition avec une partie des dossiers papier et une partie dématérialisée, l'accès non dématérialisé de certains services, la consultation des dossiers dématérialisés par les particuliers...

#### **► Participation des communes au financement du service instructeur intercommunal :**

La nouvelle convention fixant les modalités de participation des communes du territoire de la CCD au financement de l'instruction des autorisations d'urbanisme entre en vigueur à compter du lundi 22 novembre 2021. Toutes les demandes d'urbanisme adressées au service ADS de la CCD seront donc facturées aux communes selon les tarifs fixés en annexe de la convention.

Le tableau récapitulatif des tarifs est projeté à l'ensemble du conseil. Pour information, les dossiers de la commune transmis en 2020 auraient généré une facture de 1 998,00 €. Et les dossiers directement instruits par la commune en 2020 auront permis une économie de 2 415,00 €.

#### ► **Permis d'aménager :**

Le Maire projette le plan de composition du permis d'aménager, déposé par OBJECTIF PIERRE, concernant le terrain des conjoints MICHON, route de la Mitaine.

Sur les 8 lots, 2 lots seront réservés à la construction de 2 logements en accession intermédiaire à coût maîtrisé. Par une convention signée entre la commune et Objectif Pierre, ces 2 terrains seront vendus 15% en dessous du prix des autres lots vendus.

Le permis d'aménager prévoit 8 places de parking pour visiteurs et un accès à la parcelle agricole située derrière le tènement.

#### ► **Permis de construire – Lotissement Les Claires :**

Le Maire projette le plan de composition du Lotissement Les Claires, route de la Mitaine ainsi que les plans de construction des 3 maisons prévues.

Les trois permis de construire ont été déposés et accordés. Le lotissement prévoit un accès à la parcelle agricole située à l'arrière du tènement. Les bâtiments existants déjà sur la parcelle sont conservés et scindés en deux logements.

### **3) TRAVAUX**

#### ► **Salle des Fêtes :**

Le chantier a été sécurisé et fermé au public. Les ¾ du toit est réalisé. Le démontage du faux plafond est en cours. Le démontage du chauffage a été réalisé ce jour.

L'installation du Rooftop initialement prévue en façade côté parking (emplacement trop petit) sera déplacée à l'ouest, côté terrasse. Le déplacement, le changement de capacité et l'enterrement de la cuve à gaz située à proximité de la terrasse sont actuellement à l'étude : un devis est en attente. L'espace enherbé situé entre le local de la chaufferie et le local de rangement sera fermé par un grillage, de même que l'espace situé côté terrasse et côté cuisine, afin de limiter les intrusions et le vandalisme.

Pour le carrelage, la commune attend un troisième devis.

Les travaux respectent le planning prévu et les réunions de chantier ont lieu tous les mardis après-midi.

#### ► **Bâtiment sinistré :**

Le Maire remercie Chantal DESSERTINE pour le suivi de ce dossier qui est complexe, les rapports avec l'architecte n'étant pas très fluides

Par ailleurs, les travaux de reconstruction vont nécessiter une assistance à maîtrise d'ouvrage. Un premier contact a été pris auprès du cabinet de Mme Stéphanie PAULIN .

**Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat de maîtrise d'œuvre sachant que le montant de maîtrise d'œuvre n'est pas encore fixé mais devrait se situer entre 2000,00 Euros et 5000,00 Euros selon les actes pris en charge. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

Ces travaux nécessitent également une intervention d'ENEDIS pour le déplacement de grilles de réseau et de compteur. Des propositions de devis sont en attente.

#### ► **« Hangar Chagneux » :**

La commune a travaillé avec le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) qui a fait plusieurs propositions d'emplacement pour la reconstruction de cette maison en pans de bois qui est inscrite à l'inventaire patrimonial du département .Après la réunion de la commission bâtiment et visite sur le terrain, il est retenu le scénario d'un emplacement en continuité du bâtiment sinistré (le plan est projeté à l'ensemble du conseil).

Ce choix permettrait de :

- Garder la place du marché et les places de stationnement pratiquement en l'état et de limiter les frais de voirie.
- De créer 4 places de stationnements supplémentaires
- D'imposer un nouveau sens de circulation autour de la place du marché.

I.MICHAUD avec S. LAPALUD et P. MILLET ne trouvent pas cet emplacement judicieux. La commune a fait le choix de maintenir un restaurant et il est important de lui aménager une terrasse à proximité de sa salle .P. MILLET rappelle que lors de la commission bâtiments il avait été prévu de mettre la halle à la place des 4 arbres, en continuité avec la terrasse actuelle du restaurant.

Le Maire répond que la solution proposée n'occasionne que peu de frais et présente de nombreux avantages en particulier la possibilité pour le restaurateur d'utiliser « la halle » située tout près de l'établissement.

Il est finalement décidé de revoir le positionnement exact de la « halle » après la démolition prévue pour le bâtiment incendié.

#### ► **Bâtiment face à l'église :**

La réfection du toit et l'isolation sont terminées. La réfection de la façade est en cours et une partie en galets sera gardée (pignon) . Le changement de la plupart des fenêtres et de toutes les portes est en cours. aujourd'hui. Il reste à faire à ce jour le drainage du terrain, la peinture de la montée d'escalier, les finitions au niveau des fenêtres.

Chantal DESSERTINE précise que la couleur de la façade et des volets sera en harmonie avec le bâtiment de SEMCODA.

Concernant l'appartement de Mme TALLEC, les travaux se feront en janvier et février 2022 pour un coût de 31 000 € comprenant la réfection de la salle de bains, les peintures, la réfection de l'électricité, l'isolation phonique. La nécessité de refaire les sols sera évaluée une fois l'appartement vidé.

#### ► **Écoles :**

Des stores ont été installés par l'entreprise BERTHET pour un coût de 9220 € TTC répartis entre les 3 communes au prorata du nombre d'élèves provenant de chaque commune. Le Maire informe que Monsieur MONIER, maire de Saint-Germain-sur-Renon a organisé une rencontre des 3 communes pour formaliser une convention précisant les modalités de répartition des dépenses scolaires. Une telle convention est nécessaire pour justifier les dépenses et recettes auprès de la trésorerie.

La commune étudie le changement de la hotte de la cantine au vu des trois devis reçus. Il est évoqué le devenir de la restauration scolaire après le départ en retraite de la cuisinière dans quelques années.

#### **4) LES CHEMINS - VOIRIE**

Le Maire projette à l'ensemble du conseil, une diapo récapitulant les devis de SOCAFL et COLAS pour la réfection des chemins de la Louvière, du cimetière et pour le parking de la salle des fêtes. Après discussion le conseil municipal choisit la proposition SOCALF avec les montants suivants :

- Chemin de la Louvière : bicouche pour 38 964 € TTC
- Chemin du cimetière ; bicouche pour 2 822 € TTC
- Parking de la salle des fêtes : enrobé pour 29 952 € TTC

A la demande de I.MICHAUD sur la possibilité de profiter de ces interventions pour combler les trous du parking du cimetière, le Maire approuve et propose de négocier dans ce sens. Ces travaux seront réalisés au printemps.

C. DESSERTINE précise que les panneaux d'indications à l'intersection de la rue des marronniers et route de Saint-Nizier-le-Désert ont été abaissés pour une meilleure visibilité.

P. MANGUELIN signale qu'il a récupéré le panneau endommagé du « cédez le passage » au Barillon. Il est prévu que les agents communaux le réparent et de le remettent en place.

## **5) PERSONNELS**

Suite à la décision d'augmenter le temps horaire de l'agent technique qui passera de 24h à 35h, il convient de faire une modification du tableau des emplois. L'agent concerné est d'accord et le Comité Technique a été consulté.

La commune attend son retour. Cette modification horaire équivaut à une augmentation du budget « personnel » de 9500€ pour 2022. Elle se justifie par un accroissement de travail, l'appel régulier de saisonniers en été et les difficultés lors des congés.

## **6) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE**

► Demande de subvention pour le cycle piscine des GS/CP et CP/CE1 qui débutera en décembre pour 10 séances. Cela concerne 39 élèves de Marlieux à hauteur de 20€/élèves soit une subvention de 780€. Cette subvention est accordée à l'unanimité par le conseil municipal.

► Demande de subvention pour la classe découverte en Auvergne des CE2/CM1 et CM1/CM2. Cela concerne 32 élèves de Marlieux à hauteur de 50€/élèves soit un total de 1600€. Cette subvention est accordée à l'unanimité par le conseil municipal.

## **7) COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS**

► **Conseil d'école du 12/11/2021** : (rapporteur C. DESSERTINE) Effectifs 2021 : 177 élèves. Prévision de 180 élèves pour la rentrée 2022. Une ouverture de classe est possible à partir d'un effectif de 186 élèves. Il convient d'anticiper cette éventualité et de prévoir une réunion à ce sujet prochainement.

Un devis est en attente pour la fermeture de l'espace devant la classe de Mme MONTRADE. Différents projets : semaine du goût, opération « nettoyons la nature », camping à St-Nizier-le-Désert. Une réflexion est en cours pour la présidence de Pôle Enfance suite au départ programmé de Laurent DECHAVANNE. Dates à retenir : 09/04/2022 vente de tartes du Sou des Ecoles 02/07/2022 fête de l'école.

Communauté de Communes : C DESSERTINE et JP. GRANDJEAN font la synthèse des récentes réunions du Conseil Syndical.

Lors du Conseil du 25 Novembre est rapporté le tracé des circuits pédestres avec 7 nouveaux circuits inscrits au Plan Départemental des Itinéraires Permanents de Randonnées.

Ces circuits sont présentés à l'écran au Conseil Municipal. L'entretien et la sécurisation des circuits sont à la charge des communes. La signalisation est assurée par la CCD.

## **8) QUESTIONS DIVERSES**

I.MICHAUD fait part du souhait de certains jeunes rencontrés, d'une prolongation de l'éclairage du city stade jusqu'à 22h

Informations :

- Fête du village du 10 décembre annulée
- Repas du CCAS le 9 décembre à St Germain-sur-Renon : 60 personnes inscrites.
- Prochains conseils municipaux : 10/01 – 21/02 – 28/03 (vote du budget)

Fin de la séance à 22h15

